

**COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 11 JUILLET 2022
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 11 juillet à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat, sous la Présidence de Madame Virginie OSTOJIC.
Convocation en date du 6 juillet 2022.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 5

Membres présents : Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, Givors, Riverie, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Virginie OSTOJIC, M Alipio VITORIO, M. Hervé PRIVAS, M. Tony TORNAMBE, M. Jean-Louis ROUSSIER.

Suppléants : M. Moussa DIOP, M. Christophe MARREL, M. Olivier LANORE,

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : Mme Laurence FRETY, M. Jérôme BUB, Mme Christiane CHARNAY, M. Martin DAUBREE, M. Jean-Pierre CID, M. François PINGON, M. Pierre DUSSURGEY, M. Thierry SALLANDRE, M. Didier TESTE, M. Yoann VINDRY, M. Christian BRUNON, M. Éric MAISONNEUVE, Mme Michèle BROTTET.

Suppléants : Mme Anne GROSPERRIN, M. Éric PEREZ, Mme Isabelle BROUILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Lucien DERFEUILLE, M. Cyril MATHEY, M. Gabin GIL, M. Francis DI ROLLO, M. Sylvain RIVORY, Mme Annick GUICHARD, M. Jean-Paul CARTON, Mme Evelyne BESSON, M. Gérard FAURAT, M. Didier DAVAL.

Présidente : Mme Virginie OSTOJIC.

Secrétaire de séance : M. Alipio VITORIO

Agents présents : Mme Murielle PAPIRNYK, M. Rémi PONCELET, Mme Laurence AMBARA

Mme la Présidente Virginie OSTOJIC ouvre la séance à 17h30, elle remercie les délégués présents et rappelle que suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 5 juillet 2021, les délégués ont été à nouveau convoqués le 6 juillet 2022 avec un ordre du jour identique. Pour ce nouveau comité syndical, aucune condition de quorum n'est nécessaire.

Avant de commencer elle présente aux délégués, madame Laurence Ambara qui a intégré le SyGR ce jour en tant que gestionnaire administrative et finances et demande qu'un tour de table soit fait afin que les délégués présents puissent également se présenter.

Mme la Présidente rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 29 mars 2022
- Point Alerte sécheresse
- Indemnité des élus
- Contrat d'apprentissage
- Rapport d'activité du SyGR 2021
- Restauration du Gier à Givors
- Etudes, diagnostics et analyse multicritères
- Information sur les actions sensibilisation prévention des inondations
- Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir
- Points divers et questions.

M. Alipio VITORIO est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 29 mars 2022

Mme la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 29 mars 2022, puis elle demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2. Point alerte sécheresse

Le point alerte sécheresse est présenté par M. Rémi PONCELET qui informe les délégués que le Préfet du Rhône a décidé de placer en situation d'alerte sécheresse le bassin versant du Gier le 16 juin 2022. Cette décision fait suite à la baisse significative du débit des rivières causées par un déficit de précipitations à l'hiver 2021 et au printemps 2022 et accentuée par les fortes chaleurs du mois de mai 2022.

M. Rémi PONCELET fait une présentation sur l'état des cours d'eau du bassin versant du Gier qui dépend de la zone 6 sur la carte de l'arrêté. Pour les eaux superficielles : une réduction de 25 % des prélèvements dans le milieu superficiel doit être mise en œuvre pour les usages professionnels y compris agricoles.

Des mesures de sensibilisation et de restriction d'usage de l'eau viennent renforcer la cohérence interdépartementale où il est demandé à chacun d'adopter les bons réflexes pour une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou à partir des réseaux publics de distribution.

Aussi pour faciliter la compréhension des différentes mesures, des outils sont mis en place comme une carte interactive permettant à chacun d'identifier les mesures de restrictions auxquelles il est soumis, en fonction de l'utilisateur (particulier, agriculture, industriel, collectivités), de l'usage et du lieu.

Outil cartographique : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau69/>

3. Indemnité des élus (délibération n°2022_17D)

Mme la Présidente rappelle que suite aux changements intervenus dans des collectivités membres du SyGR, des élections au bureau du SyGR ont été organisées ; M VITORIO Alipio et M DAUBREE Martin ont été élus en qualité de vice-présidents.

Suite à l'élection de ces deux vice-présidents, la délibération du 14 septembre 2020 portant fixation des indemnités de fonction des élus doit être mise à jour car l'article L5211-12 du CGCT dispose "Toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée". Ainsi, il est envisagé de délibérer, afin de mettre à jour le tableau annexe.

Il est proposé de conserver les mêmes données que celles de la délibération du 14 septembre 2020, avec la mise à jour du tableau annexe ci-dessous, en désignant expressément les bénéficiaires des indemnités de fonction

Fonctions	NOM, Prénom	Pourcentage indice brut terminal de la fonction publique	Pour information Montant mensuel brut avec indice au 01/01/2019 (montant calculé en fonction de l'IBTFP et/ou de la valeur du point d'indice)
Présidente	Mme Virginie OSTOJIC	10,83%	421,22 €
1ier Vice-Président	M Alipio VITORIO	4,33%	168,41 €
2ème Vice-Président	Mme Christiane CHARNAY	4,33%	168,41 €
3ème Vice-Président	M. Jean-Pierre CID	4,33%	168,41 €
4ème Vice-Président	M. Martin DAUBREE	4,33%	168,41 €
Total mensuel			1 094,86 €

IBTFP : indice brut terminal de la fonction publique

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **DIT** que la présente délibération abroge la délibération n°2020-22 du 14 septembre 2020
- **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité de la Présidente à 10,83% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité des vice-présidents à 4,33%, de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- **APPROUVE** le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Bureau du Syndicat et annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que l'indemnité de fonctions sera automatiquement revalorisée en fonction des revalorisations de l'IBTFP et/ou de la valeur du point d'indice ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- **DIT** que Madame la Présidente et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4. Contrat d'apprentissage (délibération n°2022_18D)

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation notamment pour les apprentis ayant une reconnaissance de travailleur handicapé ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie – cf. article L. 6222-2 du code du travail) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une administration ; que cette formation alternée est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre professionnel ;

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Mme la présidente informe les délégués qu'il n'y a pas de besoin recensé actuellement mais propose de délibérer afin de pouvoir recourir au contrat d'apprentissage si le besoin se faisait ressentir.

Mme la présidente demande si une aide de la Région peut être envisagée. Mme Murielle PAPIRNYK répond que cela n'existait pas auparavant pour la fonction publique territoriale, mais qu'elle va se renseigner au cas où les choses auraient changé.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure à compter de la rentrée scolaire 2022/2023, un contrat d'apprentissage pour la préparation de diplôme de licence ou de master.

PRECISE que la rémunération des apprentis sera fixée dans les conditions légales et réglementaires prévues par le code du travail,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires du Contrat de Rivière et du PAPI, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de l'Etat, du Conseil départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

5. Rapport d'activité du SyGR 2021

Mme la Présidente indique que le rapport d'activité du Syndicat Mixte du Gier Rhodanien, pour l'année 2021, regroupe les actions réalisées par le Syndicat en 2021. Le rapport d'activité commence par la présentation du SyGR et son territoire. Ensuite, une présentation sur les membres du comité syndical et du bureau de 2021 est faite ; puis, les actions menées dans le cadre de l'entente Saint Etienne Métropole – SyGR, par exemple l'animation du Contrat de Rivière, la démarche PGRE, les animations scolaires, le système d'alerte aux crues SAPHYRAS ou le suivi de pollutions avec le conseiller eau industrie.

Le personnel : l'équipe du SyGR s'est renforcée en avril 2021 avec l'arrivée d'un chargé de mission prévention des inondations

Concernant la GEMAPI : un comité de pilotage a eu lieu en novembre 2021.

Le SyGR et Saint Etienne Métropole (SEM) sont co porteurs des démarches Contrat de Rivière et PAPI. Mme la présidente rappelle que le Contrat de Rivière est constitué de 3 grands volets :

- Volet A : rendre une qualité des eaux compatibles avec les fonctions et les usages de cours d'eau ;
- Volet B : Assurer la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau
- Volet C : Coordination, Animation et suivi du Contrat de Rivière.

En 2021, les agents ont travaillé plus particulièrement sur le bilan du Contrat de Rivière et la préparation du futur contrat.

Ensuite, les actions sont présentées :

- Restauration et entretien de la végétation : l'entretien de la végétation est à vocation hydraulique, préventive contre les inondations, écologique, paysagère, et en vue de l'amélioration du cadre de vie et de la propreté :
 - Abattages sélectifs,
 - Plantations en berges (une centaine boutures de saules a été plantée sur les berges du Gier (rue du Moulin à Givors))
 - Traitements des embâcles,
 - Fauche des atterrissements,
 - Lutte contre la renouée du Japon qui est une plante exotique envahissante qu'on cherche à maîtriser, voire supprimer, dont les résultats d'actions de luttés sont désormais bien visibles. Notamment le long du Bozançon, ou les photos du rapport permettent de visualiser le même site en 2018 et en 2021. Le long du ruisseau du Barny, a eu lieu la pose d'une bâche sous laquelle un feutre géo textile anti poinçonnant a été posé au préalable pour éviter le perçage de la bâche agricole.
 - Pollutions domestiques et industriels : des déchets provenant généralement de dépôts sauvage ont été ramassées lors des interventions des Brigades Rivières ; également, des actions citoyennes ont été organisées, le SyGR y a contribué notamment en mettant à disposition des bennes.
- Restauration des cours d'eau et prévention des inondations : Concernant la restauration du Gier à Givors, un travail important a été mené pour identifier les données manquantes ; le SyGR a produit en interne des données utiles ; un comité de pilotage partenarial élargi a été organisé en décembre 2021. Cette instance n'a toutefois pas pu trancher sur le choix du scénario à retenir, du fait notamment de l'annulation des élections sur Givors, et a retenu les étapes à mener sur 2022. Concernant la restauration du Gier à Saint Romain en Gier, l'assistance maîtrise d'ouvrage a démarré. L'année 2021 a notamment permis de faire le point sur les études déjà réalisées, identifier les contraintes, définir une planification. Plus particulièrement axé sur la restauration de la continuité écologique, l'étude concernant le Mézerin au niveau de la confluence avec le Gier a démarré et le diagnostic du site a été présenté.
- En action pour se préparer à la crise, un exercice de gestion de crise « inondation » a été organisé le 26 mai 2021 à Givors, par l'IRMA, le SyGR et de SMAGGA.
- En actions prévention des inondations, le SyGR a démarré en 2021 une démarche de recherche de documents historiques pour pouvoir installer des repères de crues en 2022, la démarche de diagnostic de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens a été menée, les démarches concernant les ouvrages situés sur le territoire pouvant jouer le rôle de digues se sont poursuivies.
- Préservation de la ressource en eau : le bassin versant du Gier a été identifié en déficit quantitatif, ainsi un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est en cours de

construction. Tout l'enjeu d'un PGRE est de rétablir l'équilibre quantitatif mais aussi de satisfaire les usages avec la ressource disponible.

M. Moussa Diop demande combien d'agriculteurs du bassin versant du Gier sont concernés par le PGRE. M. Rémi Poncelet informe les délégués qu'il y a actuellement 824 ouvrages de retenue sur le bassin. Mme Murielle Papirnyk précise un élément concernant l'état des lieux : à l'appui des relevés pluviométriques et débitmétriques, il a été constaté que la période de basses eaux s'allonge et que les débits d'étiages ont tendance à être encore plus bas (par comparaison périodes 1964-1994 et 1995-2018).

- Formation Sensibilisation : les animations scolaires se poursuivent comme chaque année. Plusieurs nouveautés en 2021 comme des formations auprès des professionnels (agents communaux de la Copamo), des sessions de formations permettant de sensibiliser les participants aux crues du territoire et de connaître la conduite à tenir en milieu inondé, mais aussi des visites formation « les Moments privilégier » du bassin versant du Gier auprès des élus du bassin versant.

M. Tony TORNAMBRE fait un retour sur la formation qu'il a suivi au cours de laquelle il a appris beaucoup de choses comme par exemple à lire un courant d'eau, comment sauver une personne sans se mettre en danger.

Concernant « les moments privilégier », M. Alipio VITORIO demande si tous les élus sont conviés ou si cela concerne uniquement les élus qui siègent au SyGR. Mme Murielle PAPIRNYK répond que tout élu des conseils municipaux peut venir et est bienvenu ; l'invitation est envoyée aux délégués du SyGR et aux maires.

Mme la Présidente fait un retour rapide sur l'évènement hydrologique du 11 mai 2021 en informant les délégués que M. Rémi PONCELET et M. Jérémie LEPLUS sont intervenus pour marquer les laisses des crues. Par la suite un géomètre est intervenu pour effectuer les relevés topographiques qui serviront pour les futures études, pour le calage des modèles hydrauliques.

Le rapport d'activité présente ensuite le compte administratif 2021, approuvé le 29 mars 2022, la contribution des membres qui est dans la continuité des années précédentes, ainsi que les dates des instances et comités syndicaux.

Mme la Présidente précise que le rapport sera envoyé aux collectivités membres du SyGR et aux communes situées sur le Gier Rhodanien.

6. Restauration du Gier à Givors (délibération n°2022_19D)

Le SyGR pilote l'opération de restauration du Gier à Givors à des fins de prévention des inondations, hydraulique, écologique et paysagère.

Le comité de pilotage partenarial élargi du 18 mai 2022 s'est positionné en faveur du scénario Q100 variante B. L'objectif de ce scénario est de protéger Givors contre les crues de période de retour de 100 ans, d'améliorer la qualité écologique du Gier et d'intégrer les usages, paysages et accès au Gier.

Ce scénario prévoit la restauration écologique du Gier, des élargissements du Gier ainsi que la mise en place de digues.

Mme Murielle Papirnyk présente le scénario sur chaque secteur.

Ce scénario est estimé à hauteur de 50,04 millions d'euros HT pour réaliser les travaux sur l'intégralité du linéaire. Le cout d'acquisition du foncier est estimé à 7,6 millions d'euros.

Cette opération sera à mettre en œuvre par tranches successives. Il est envisagé une mise en œuvre sur une durée de 15 à 20 ans. Par ailleurs, un travail spécifique concernant le montage financier est prévu avec la Métropole de Lyon.

Les frais d'entretien sont estimés entre 70 000 et 110 000 € HT les 3 premières années, puis 80 000 à 150 000 € HT à partir de la 4^{ième} année.

Concernant la suite des démarches, le SyGR va devoir définir avec ses partenaires la première tranche de travaux et élaborer les études nécessaires à fournir pour obtenir le soutien financier des partenaires financiers.

Le SyGR sollicitera les partenaires financiers Agence de l'eau, Etat, Région Auvergne Rhône Alpes, département du Rhône.

Il est proposé de délibérer au sujet de la restauration du Gier Givors, approuver la démarche, retenir le scénario Q100 variante B pour la suite des démarches.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :
APPROUVE la démarche concernant la restauration du Gier à Givors,
DÉCIDE de retenir le scénario Q100 variante B pour la suite des démarches.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Départ de M. Jean-Louis ROUSSIER à 18h37.

7. Etudes, diagnostics et analyse multicritères pour la restauration du Gier à Givors (délibération n°2022_20D)

L'opération de restauration du Gier à Givors est inscrite au Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Gier. Suite au bilan à mi-parcours du PAPI en janvier 2021, des compléments et des éléments d'aide à la décision ont été fournis. Le comité de pilotage partenarial élargi du 18 mai 2022 s'est positionné en faveur du scénario Q100 variante B.

Le scénario Q100 variante B intègre la mise en place de digues, aussi une Analyse Multicritères selon le cahier des charges PAPI 3 est nécessaire, ainsi que les études ou prestations préalables nécessaires et les dont les suivantes :

- Modélisation hydraulique
- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité spécifiques

En totalité, ces prestations sont estimées à hauteur de 81 000 € HT. Certaines de ces études sont susceptibles de bénéficier d'une subvention à hauteur de 50%, dans le cadre du PAPI Gier.

Il est envisagé de délibérer afin d'approuver cette démarche, de déposer des demandes de subventions et de démarrer ces prestations ; engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus, ajuster les montants si nécessaire.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette démarche ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus, et à ajuster les montants si nécessaire,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers du PAPI.
- **S'ENGAGE** à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 18 voix

Contre : 0 voix

8. Information sur les actions sensibilisation prévention des inondations

Mme Murielle Papirnyk présente quelques actions transversales menées par le SyGR pour la prévention des inondations en 2022, proposées aux communes du Gier Rhodanien. Elles répondent à différents Axes du PAPI Gier, notamment :

- AXE 1 : Connaissance et conscience du risque
- AXE 3 : Alerte et gestion de crise en cas de crues
- AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité

Présentation également d'un focus sur la commune de Sant Romain en Gier :

- Fin 2021 : Réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité
- Début 2022 : Moment d'échange sur le rapport en bilatéral
- Mars 2022 : Exercice PCS (Plan Communal de Sauvegarde), Mme la présidente rappelle l'importance et l'utilité de faire ce genre d'exercice, bon rappel sur la conduite à tenir en cas de crise
- Mai 2022 : Pose de Repères de crues
- Juin 2022 : Animation grand public
- Juin 2022 : Formation conduite à tenir en milieu inondé

Tout ce travail s'inscrit dans une démarche de prévention des inondations, et bientôt, fin 2022 aura lieu une concertation sur les travaux du Gier.

Des sessions « se préparer à faire face à la crise au niveau local » ont été proposées en 2021 avec la ML et en 2022 avec SEM. Une dernière journée (sur le DICRIM) (document d'information à la population) est prévue le jeudi 08/09/2022 à la maison pour tous de Rive-de-Gier de 09h00 à 17h00. Il est encore possible de s'inscrire.

Le chargé de mission du SyGR va contacter les communes qui n'ont pas de PCS sur ce 2^{ème} semestre, afin de leur proposer un appui.

9. Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

La Présidente a reçu délégation de signature par la délibération n°2020-21 du 14 septembre 2020. Les décisions prises depuis le dernier comité syndical du 29 mars 2022 jusqu'à ce jour sont les suivantes :

Prestataire / Fournisseur	Intitulé	Montant € HT	Montant € TTC
BIOTECH	Formation - restauration morpho-écologique / technicien rivière	900,00	900,00
E TOPOGRAPHIE LASER	Achats divers	63,00	75,60
ARRA	Formation "Travaux en rivière » / CDM responsable	700,00	700,00
DELAUZUN	Location Benne	673,10	808,72
Surface libre	Formation HEC RAS / CDM prévention des inondations	1782,00	1782,00

10. Points divers et questions

- Présentation de dates et calendrier de fin d'année

Mardi 4 octobre 2022 14h à 16h : **Comité de rivière Gier** (le « Comité de rivière Gier » et convoqué (représentant de SyGR, de SEM, des communes du BV, partenaires, associations, ...))

Mardi 4 octobre 2022 17h à 18h : **Moment privilégIER** (délégués SyGR, communes du BV, interlocuteurs techniques membres du SyGR, partenaires)

Les prochains comités syndicaux du SyGR sont prévus :

- Jeudi 13 octobre 2022 à 17h30
- Mardi 6 décembre 2022 à 17h30

Information dates : autres

- 20 septembre 2022 : **journée paysage et cadre de vie dans le Rhône**, proposé par DDT et CAUE (gestion des eaux pluviales, outil paysage et cadre de vie)
- 29 novembre 2022 : **prochain CDGE** (Comité Départemental de la Gestion de l'Eau)

- Points divers et questions

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h54.

Fait à Givors, le 18 juillet 2022
La Présidente,
Mme Virginie OSTOJIC



Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18